

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois d'avril à quinze heures, se sont réunis à la salle des fêtes des Joinchères de Venoy, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le cinq avril deux-mille vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE – Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

Excusés : Daniel ALLANIC - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Laurent CHAT - Jérôme DELAVAUULT - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN – Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI – Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY - Yannick VILLAIN

Absents : Patrice CHASSERY - Didier IDES - Véronique MAISON - Lionel MION - Sylvain QUOIRIN -

Pouvoirs : Monsieur Daniel ALLANIC donne pouvoir à Monsieur Jacques BALOUP
Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY
Monsieur Patrick OFFREDI donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE
Monsieur Michel PANNETIER donne pouvoir à Monsieur Grégory DORTE
Monsieur Jean-Luc PRÉVOST donne pouvoir à Monsieur Guillaume DUMAY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 29/2022

Objet : Transfert de la compétence « Eclairage public »

- Nouvelles communes ayant transféré leur compétence « éclairage public » au 11 avril 2022 :

Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le

ID : 089-200047181-20220411-DE29_2022-DE

NOUVEAUX TRANSFERTS EP AU AVRIL 2022

Commune	Eclairage public			Date délibération commune	Commentaire
	Existant	Existant + Nouveau	Existant + Nouveau + Maintenance		
	4.3.1	4.3.2	4.3.3		
Aillant sur Tholon	1	1	1	17/01/2022	Transfert maintenance
Bussières	1	1	1	04/03/2022	Transfert 4,3,3

Fait et délibéré en séance

Le 11 avril 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY